



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 02462

Numéro SIREN : 483 938 726

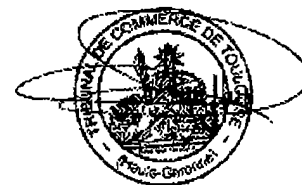
Nom ou dénomination : AG CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2015 sous le numéro de dépôt A2015/018793

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

Dénomination : AG CONSEILS
Adresse : 1 avenue Georges-pompidou Résidence Jaurès Marengo
Bâtiment C Appartement 402 31000 Toulouse -FRANCE-
n° de gestion : 2005B02462
n° d'identification : 483 938 726
n° de dépôt : A2015/018793
Date du dépôt : 14/12/2015

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation sur la
transformation de la SARL AG CONSEILS en
Société par Actions Simplifiée du 09/12/2015



1898533

1898533

AG CONSEILS
RCS TOULOUSE 483 938 726

1 Avenue Georges Pompidou Résidence Jaurès - Marengo -
Bâtiment C
31000 TOULOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL**

AG CONSEILS

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

ND AUDIT S.A.R.L.

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Toulouse
RCS Toulouse B 798 177 838 - APE 6920Z
7 Avenue de la Marcaissonne - Appt 204 - 31400 TOULOUSE

RAPPORT

A l'associé unique,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée en application des dispositions des articles L. 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, par décision de l'associée unique en date du 25 novembre 2015, nous avons établi le présent rapport :

- sur la situation de la société (art L 223.43 du Code de Commerce),
- et afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social (art L 224-3 du Code de Commerce).

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées :

- d'une part, à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.
- d'autre part, à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

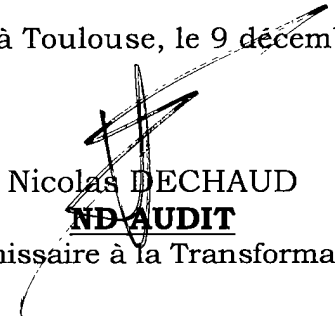
Il ne nous a pas été communiqué l'existence d'avantage particulier.

La synthèse de notre analyse de la situation de la société est la suivante :

Au titre de l'exercice 2015, l'activité s'est normalement déroulée. A partir de 2016, la transformation de la société permettra des économies de cotisations sociales consécutives au changement de régime de l'associé unique dirigeant. Par ailleurs, l'activité de la société diminuera mais dans le même temps, la rémunération de son président sera réduite en conséquence, ce qui maintiendra le caractère bénéficiaire de l'exploitation.

Au vu de ces éléments favorables, et dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Fait à Toulouse, le 9 décembre 2015


Nicolas DECHAUD

ND-AUDIT

Commissaire à la Transformation